

Conseil municipal du 21 mai 2026

Procès-verbal

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 15 mai 2026.**

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mr Julien COLIN a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie RICARD

Mr le Maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Vente d'un ordinateur à une enseignante de l'école Léo Ferré
- Droit de préférence : vente d'un terrain boisé
- Sollicitation du fonds Leader pour financer l'accompagnement d'ECO

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Intervention de Davy PERAIS directeur, et de Christophe COLOMBEL, administrateur de l'Office des Sports Aff et Vilaine

Présentation d'un diaporama

L'Office Aff et Vilaine a été créé en 1991 par la volonté des élus du territoire.

Création en 2009 d'un Service Jeunesse

En 2025, 1499 personnes à partir de 4 ans ont été encadrées chaque semaine sur les activités "Sport" et 419 jeunes ont bénéficié du Service "Jeunesse".

Service sport

33 clubs dans lesquels l'Office intervient : 1018 licenciés encadrés par semaine sur 13 disciplines dont 25 personnes encadrées au badminton et foot sur Langon.

20 écoles : 400 enfants encadrés par semaine

7 écoles multisports pour 81 enfants

Vacances scolaires : 296 jeunes de 7 à 14 ans ont participé aux activités mises en place par l'Office

Camps d'été : 138 jeunes de 7 à 15 ans inscrits sur 5 camps

Service jeunesse

419 jeunes de 11 à 25 ans ont bénéficié du Service Jeunesse dont 8 de LANGON

4 espaces jeunes pour les 13-18 ans : 277 inscriptions à l'année dont 23 de LANGON

3 clubs pré-ados pour les 10-13 ans : 37 jeunes sur l'année dont 12 de LANGON

Accompagnements de 30 projets sur l'année (sortie plage, sortie foot, concert, festival...)

Collège de Pipriac : interventions auprès des 370 élèves de la 6ème à la 3ème

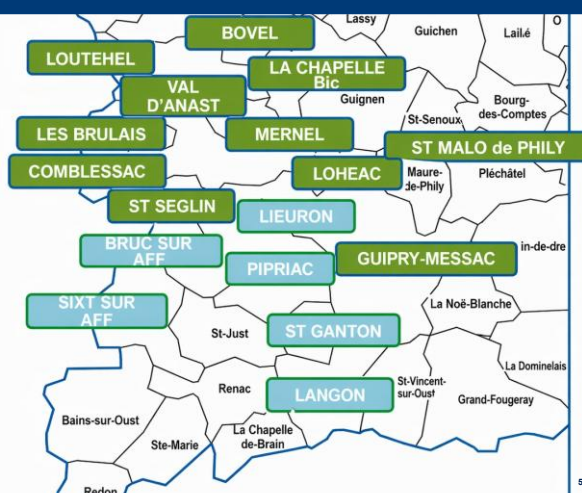
Séjour de ski intergénérationnel : 50 personnes sur le séjour

Point Accueil Écoute Jeunes dans les espaces dédiés et Label Promeneurs du Net sur les réseaux sociaux

En bleu les communes de Redon Agglomération bénéficiant du service Sport et Jeunesse de l'Office .

En vert les communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté bénéficiant du service Sport de l'Office .

Secteur d'Intervention



Finances : dépenses



Rémunérations salaires + charges	: 316 228 €
Frais déplacements	: 12 697 €
Prestataires extérieurs (ski + camps + vacances scolaires + sorties jeunesse)	: 65 500 €
Prestataires extérieurs (assurances, CAC...)	: 16 970 €
Loyer	: 9 637 €
Informatique, téléphonie , site internet)	: 3 587 €
Baie de brassage et logiciel compta	: 4 468 €
Matériel	: 5 127 €
Divers	: 14 397 €

Total : 448 611€

8

Finances : recettes

Subventions fonctionnement :

6 communes Redon Agglo : 115 392€

Vallons de Haute Bretagne Communauté : 96 500€

Département : 8 000€

CAF : 24 000€

Total : 243 892€

Recettes :

Appels à projets (colos apprenantes, savoir rouler à vélo, projets sportifs fédéraux, tutorat) : 48 206 €

Sport santé : 13 473€

Actions : camps + ski + vacances scolaires + sorties jeunesse : 91 000€

Interventions payantes : 20 500€

Financement club (10€ par licencié : 11 000€

Mécénat : 8 650€

Total : 192 829€

Total : 436 721€

9

Convention entre la mairie de Langon et l'Office	8 507€ par an	Convention uniquement sur le côté Jeunesse
JEUNESSE Nombre d'heures d'interventions par semaine	6 heures réparties entre le club pré ados de Langon pour les 10-13 ans, le foyer des jeunes de Langon pour les 13-18 ans, les sorties avec les jeunes de Langon	Foyer le vendredi, club pré ados le samedi et sorties à la demande des jeunes
Total heures	6h toutes les semaines	210 heures/an

10

Autre action sport : interventions avec le club de l'Espérance de Langon sur des créneaux en badminton jeunes et adultes, en football pour les plus jeunes.

Autre action jeunesse : concerts Court circuit, Lien avec le Point Accueil Ecoute Jeunes.

Fabien PASQUET demande le coût d'un séjour au ski. D. PERAIS répond « 850 € ».

Arrivée de Mr Thierry TOREL à 20 h 00.

1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil municipal du 16 avril 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision : approuvé à l'unanimité

2- Validation du Compte Financier Unique – Budgets communal et du lotissement du Tumulus

Rapport de Mme Andrée LE ROUX 1^{ère} adjointe

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Il retrace la comptabilité tenue par le trésorier et la commune.

Chaque année, le Conseil municipal doit adopter les résultats financiers de l'année précédente et affecter les résultats (excédents ou déficits) l'année suivante.

Le Compte Financier Unique (CFU) n'étant pas disponible lors de l'adoption du budget primitif 2026, la commune a adopté par anticipation les résultats, c'est-à-dire avant la clôture des comptes.

Depuis le comptable public et la collectivité ont clôturé leurs comptes 2025. Il convient donc de délibérer afin :

- d'adopter les résultats financiers 2025 ;
- d'affecter les résultats 2025 (excédents ou déficits) en 2026.

Budget communal

Mme Le Roux présente les comptes du budget communal comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	87 000,00	84 435,56
20	Immobilisations incorporelles	54 000,00 €	9 980,40
204	Subventions d'équipement versées	673 000,00	3 648,91
21	Immobilisations corporelles	236 700,00 €	78 771,64
23	Immobilisations en cours	446 951,40 €	55 544,03
27	Autres immobilisations financières	2 800,00	2 800,00
45	Comptabilité distincte rattachée	900,00	900,00
_041	Opérations patrimoniales	- €	- €
Total :		1 501 351,40 €	236 080,54 €

RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025
001	Excédent d'investissement reporté	1 448 981,32	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	372 258,75	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 110,00	4 299,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	269 066,60	266 268,83 €
13	Subventions d'investissement reçues	171 447,31 €	27 554,90
16	Emprunts et dettes assimilés	3 002,62	1 030,00
45	Comptabilité distincte rattachée	900,00	900,00
_041	Opérations patrimoniales	- €	- €
Total :		2 273 766,60 €	300 052,73 €
Solde Investissement 2025			63 972,19 €
Résultat antérieur reporté			1 448 981,32 €
Résultat global			1 512 953,51 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	583 800,00	529 884,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	555 000,00	542 600,10
014	Atténuations de produits	2 621,00	2 419,00 €
023	Virement à la section d'investissement	372 258,75	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 110,00	4 299,00 €
65	Autres charges de gestion courante	158 400,00	139 513,55
66	Charges financières	12 000,00	11 735,50
67	Charges spécifiques	931,25	150,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	6 000,00	93,19 €
Total :		1 699 121,00 €	1 230 694,69 €

RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	380 152,75	- €
013	Atténuations de charges	1 931,25	5 919,74
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	86 800,00	67 346,49 €
73	Impôts et taxes	226 226,00	295 472,84
731	Impositions directes	613 221,00	603 545,00
74	Dotations et participations	354 140,00	400 448,99
75	Autres produits de gestion courante	36 600,00	72 407,22 €
76	Produits financiers	50,00	0,93
77	Produits spécifiques	0,00	1 886,07 €
Total :		1 699 121,00 €	1 447 027,28 €
Solde Fonctionnement 2025			216 332,59 €
Résultat antérieur reporté			380 152,75 €
Résultat global			596 485,34 €

Le résultat cumulé s'établit comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 273 766,60 €	1 699 121,00 €	3 972 887,60 €
	Recettes réalisées	300 052,73 €	1 447 027,28 €	1 747 080,01 €
	Restes à réaliser	274 071,54 €	- €	274 071,54 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 501 351,40 €	1 699 121,00 €	3 200 472,40 €
	Dépenses réalisées	236 080,54 €	1 230 694,69 €	1 466 775,23 €
	Restes à réaliser	112 719,92 €	- €	112 719,92 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	63 972,19 €	216 332,59 €	280 304,78 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 448 981,32 €	380 152,75 €	1 829 134,07 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 512 953,51 €	596 485,34 €	2 109 438,85 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **11 voix Pour**, 0 voix Contre et 3 abstentions :

- valide le Compte Financier Unique du budget communal à la majorité, Mr le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote ;

- décide d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

- Section de fonctionnement, affectation du résultat de 596 485,34 € au compte 002, en excédent de fonctionnement reporté ;
- Section d'investissement : affectation du résultat de 1 512 953,51 € au compte 001, en excédent d'investissement reporté.

Vote - Budget communal – 11 pour et 3 abstentions (Marie-Annick BARADA, Rosanne GAUVIN et Fabien PASQUET)

Budget du Lotissement du Tumulus

En 2025, aucune écriture n'a été passée sur ce budget. Les résultats de l'année précédente sont alors reportés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **12 voix Pour**, 0 voix Contre et 2 abstentions vote le Compte financier unique du budget du lotissement du Tumulus à la majorité, Mr le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote.

Vote - Budget du Tumulus – 12 pour et 2 abstentions (Rosanne GAUVIN et Fabien PASQUET).

3 – Choix de la Maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la Maison des Assistantes Maternelles

Mr Christian COUPARD rappelle à l'assemblée la délibération du 22 janvier 2026 relative au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Maison des Assistantes Maternelles.

Le marché a été lancé le 2 février 2026. Les réponses étaient attendues pour le 27 février.

Treize candidats ont répondu à l'appel d'offres. Trois ont été reçus en audition le 19 mars. Il s'agit de GREM, MANGANESES et GUILLOUX.

Après analyse des 3 candidatures et offres, le jury propose de retenir Jérôme GUILLOUX qui présente les caractéristiques suivantes :

- critères techniques : note de 54/70 ;
- critère prix : note de 30/30 ;
- prix du marché : 34 000 € HT option OPC comprise.

J. GUILLOUX Architecte obtient donc la meilleure note de 84 sur 100.

Il est demandé au Conseil de valider le choix de l'architecte Jérôme GUILLOUX pour élaborer l'extension de la MAM.

Mr COUPARD précise que ses références sont pertinentes, bien décrites et mettant en valeur l'usage de matériaux biosourcés et l'amélioration thermique des bâtiments. Concernant la composition de l'équipe, l'interlocuteur privilégié sera Jérôme Guilloux. Il est présent de la conception jusqu'à la fin du chantier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- De retenir l'offre de J. GUILLOUX Architecte au prix de 34 000 € HT ;
- D'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Marie-Annick BARADA demande « quels travaux seront réalisés ? » et si on a « la certitude d'avoir de la demande ». Il est rappelé la délibération du 22 janvier 2026 qui détaille la description des travaux.

Christian COUPARD rappelle que les travaux sont notamment motivés par la nécessité d'enlever les Algéco et qu'aujourd'hui la MAM fonctionne avec 2 Assistantes maternelles pouvant accueillir 8 enfants.

Jean-Yves COLLEAUX explique comment est financé ce projet. Sur 480 k€ de dépense, le plan de financement prévoit plus de 80 % de subventions : 200 k€ du CD 35, 60 k€ de l'Etat (DETR) et 130 k€ de la CAF. Il ajoute qu'aujourd'hui « la MAM refuse du monde » et que le chantier débutera en septembre 2027 et durera 6 mois.

Marie Annick BARADA demande le coût de la location des Algéco. Mr COUPARD répond « environ 200 € les deux ».

Décision : approuvé à la majorité. 1 abstention de Marie Annick BARADA

4- Création voie douce reliant le Bourg et la Gare – Demande de subvention FEDER

Rapport de Mr Christian COUPARD, adjoint à l'enfance-jeunesse et au sport

Projet de voie douce entre le bourg et la gare – Validation du projet et demande de subvention au FEDER.

Présentation détaillée du projet

Mr Coupard explique qu'un agent de Redon Agglomération est chargé d'assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes pour la réalisation des aménagements prévus dans le schéma vélo de territoire.

L'une de ces opérations porte sur l'amélioration de l'accessibilité de la halte ferroviaire Fougeray-Langon depuis le bourg de Langon, distants d'1.1 km.

Initialement, le projet ambitionnait d'édifier une voie verte sur l'accotement est de la RD56. Ceci nécessitait la conversion d'un des fossés en tranchée drainante et le désaxement de la voie.

- ⇒ Ces modalités techniques ont été rejetées par le Département d'Ille-et-Vilaine.
- ⇒ La prescription technique du Département est de s'en tenir au domaine public routier de l'accotement Est.

Cet accotement offre une largeur contrainte et irrégulière, néanmoins suffisante pour accueillir un flux piéton. En revanche, l'étroitesse couplée au dénivelé (qui culmine au cimetière), compromet l'aménagement d'une véritable voie verte (piétons + vélos). En effet : la vitesse attendue des vélos en descente et la largeur insuffisante pour un déport sécurisé en cas de croisement, laissent craindre un risque de collision entre les usagers.

Au vu de ces caractéristiques, le projet envisage désormais de séparer les flux piétons et vélo entre le bourg et la gare.

Une route communale à faible trafic relie en effet ces deux pôles via l'Est de la voie ferrée. En sortant du bourg, les cyclistes seraient guidés en direction de l'Est (rue de la Gremairie) : une fois le passage à niveau n° 27 franchi, les cyclistes seraient orientés à gauche. Enfin, au hameau du Heinlée, ils seraient guidés à gauche pour rejoindre la gare (longueur du trajet = 1.3 km).

Demande de subvention au FEDER

Ce projet peut bénéficier du Feder Bretagne au titre de l'amélioration des connexions BreizhGo-Mobilités actives, jusque 60%.

Mr COUPARD propose de déposer un dossier de demande de subvention sur la base de l'enveloppe budgétaire élaborée en début d'année et fixée à 315 000 € HT.

Fabien PASQUET demande quels travaux sont prévus, et se demande depuis combien de temps existe ce projet de voie douce ?

Décision : approuvé à l'unanimité

Le maire informe que durant la Semaine 30 (du 20 au 26/07) le Département va faire des travaux d'enrobés sur cet axe entre le Bourg et Port de Roche.

5 – Projet de réhabilitation de l'école - Convention avec le SDE - Programme ACTEE

Rapport de Mr Christian COUPARD, adjoint à l'enfance-jeunesse et au sport

Demande de subvention dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités concédantes et des Régies).

Mr COUPARD rappelle que la Commune de Langon a engagé un projet de rénovation de l'ancienne école privée pour y transférer l'école publique Léo Ferré. Un des enjeux du projet est de réhabiliter un bâtiment patrimonial exceptionnel, en y intégrant les principes d'une gestion de l'énergie maîtrisée.

Aussi, dans le cadre du programme ACTEE, il propose de solliciter l'obtention d'une aide maximale.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le maire à candidater à l'Appel à projet du programme ACTEE et de signer la convention qui en découle.

Décision : approuvé à l'unanimité

Fabien PASQUET demande « qui fait la demande de subvention ? ». Le maire répond qu'en effet « ça demande beaucoup de boulot à Elisabeth, mais on n'a pas le choix ».

6- Urbanisme - Déclaration d'intention d'aliéner parcelle ZS 178

Rapport de Mr Bertrand ROUINSARD, 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme

Mr ROUINSARD informe l'assemblée de la réception d'une déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) soumise au droit de préemption urbain (DPU).

Cette déclaration émane de maître Stéphane DOUETTE, notaire à Redon, et concerne une parcelle de terrain bâti appartenant à Mme Dora GISLAIS. Le bien situé au n° 41 Grande Rue à LANGON, est cadastré section ZS n°178 et a une superficie totale de 707m². Il s'agit d'une maison à usage d'habitation et commercial. Le montant de la vente est fixé à 108 990 €.

Mr ROUINSARD précise qu'il s'agit du bâtiment de l'ancienne pharmacie et propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

Fabien PASQUET précise qu'il ne doit pas y avoir un changement de destination, ce que confirme le maire.

A la question de Mme BARADA « Y siéger est-il obligatoire ? », Mme LE ROUX répond que la personne peut refuser.

Décision : approuvé à l'unanimité Décision : approuvé à l'unanimité

7- Commission communale des Impôts Directs – Nouvelle composition

Annule et remplace la délibération n° 2026-037 du 16 avril 2026

Le maire explique que sur 24 noms proposés pour siéger à la CCID, 3 personnes ont été retoquées car elles ne sont pas imposées aux différentes taxes locales.

Le maire propose 3 nouveaux noms : François-Xavier Ruan, Youssef Barada et Marie-Annick Meilleray.

Le maire indique vouloir proposer une formation sur ce sujet qui contient beaucoup d'acronymes, et pour expliquer les enjeux.

8- Délégations données au maire- Article L.2122-22 du CGCT

Annule et remplace la délibération 2026-030 du 27 mars

Suite à la réception d'un courrier du préfet le 21 mai, le maire propose de rectifier la délibération n° 2026-030 prise le 27 mars, car celle-ci manque de précision. Sur les 31 délégations possibles, 20 avaient été octroyées au maire.

Le maire propose de supprimer 3 délégations (Alinéas n°2, 21 et 22) :

- Fixer les tarifs des droits de voirie, etc...
- Exercer le droit de préemption selon l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme qui repose sur un périmètre de sauvegarde de commerce. Le PLU ne prévoit rien ; c'est donc sans objet ;
- Droit de priorité : cela concerne les projets de cession d'immeuble appartenant à l'Etat... Sans objet.

et d'en modifier 2 (alinéas N° 3 et N°17) :

- Réaliser des emprunts « prévus par le budget » : fixer une limite à 40 000 € ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux : fixer une limite à 10 000 €.

Valérie MICHELIN demande s'il y a eu un compte-rendu de la réunion de travail relative à ces délégations ; le maire répond : « non car c'était informel ».

Décision : approuvé à l'unanimité

9 - Règlement intérieur

Andrée LE ROUX donne lecture des changements apportés au règlement intérieur.

Rosanne GAUVIN demande que l'on stipule que des annexes soient envoyées : « la convocation est accompagnée de pièces annexes des éléments portés à la connaissance du CM ».

Mme LE ROUX indique que l'on peut venir consulter les dossiers en mairie.

Rosanne GAUVIN demande à recevoir le maximum d'informations avant la séance de conseil ; le Maire répond qu'Elisabeth a pris note de cette demande.

Concernant l'article 11 relatif aux prises de photos et vidéo, Fabien PASQUET demande « quel intérêt d'interdire ? On n'a pas le droit de s'y opposer, c'est illégal, sauf pour le public et les agents communaux qui doivent être floutés ».

Bertrand ROUINSARD répond : « quel intérêt de filmer si tu ne peux pas diffuser ? »

Il est décidé de maintenir la phrase qui n'autorise pas la prise de photos et de vidéo : 13 pour, 2 contre (F. PASQUET, R. GAUVIN)

Rosanne GAUVIN demande « que la teneur des débats soit indiquée dans les PV ; sinon c'est un peu triste ».

Le Maire rappelle l'article L.2121-15 du CGCT.

Les élus minoritaires demandent que les arguments des votes soient explicités, c'est à dire indiquer pourquoi on est pour ou contre.

Thierry TOREL dit que la secrétaire peut interpréter les débats. Il est précisé qu'il y a 2 personnes à prendre des notes : la secrétaire générale de mairie, et le secrétaire de séance qui est un élu et dont c'est le rôle.

Le maire indique que les procès-verbaux actuels faits par la secrétaire générale lui conviennent.

Le maire propose de maintenir l'écriture de l'article 17 comme proposé dans le projet de règlement : 13 pour et 2 contre.

Marie-Annick BARADA demande des précisions sur la place dédiée aux minorités dans le bulletin municipal.

Décision : approuvé à la majorité

Vote : 13 pour et 2 contre (Fabien PASQUET et Rosanne GAUVIN)

10 – Commissions thématiques et extra-municipales

Commissions thématiques

Le maire propose de créer 5 commissions thématiques et présente le contenu des thématiques de chaque commission.

Règle : 12 membres par commission représentant chaque groupe d'élus minoritaires

Commission 1 : Attractivité - Vie économique - Energie - Finances

Commission 2 : Bâtiment, urbanisme, voirie, environnement

Commission 3 : Enfance-jeunesse, affaires scolaires, vie sportive, mobilités

Commission 4 : Ressources humaines- Affaires sociales - Santé

Commission 5 : Communication-Vie associative-Sécurité et PCS-Tourisme-Culture

Le maire fixe un délai aux élus au 30 mai pour lui envoyer des noms de membres.

Commissions extra-municipales

Le maire propose de créer 3 commissions extra-municipales :

- 1 - Commission ALSH et espace-jeunesse
- 2 – Commission aménagement cœur de village et mobilités
- 3 – Commission énergies renouvelables et biodiversité

Le maire demande de valider la création de ces commissions.

Rosanne GAUVIN demande si l'on peut créer en plus des groupes de travail sur des thématiques. Le maire répond que cela peut être des commissions.

Lecture d'une proposition de charte par Andrée LE ROUX.

Précision sur le nombre d'élus : 2 minimum sur un total de 9 membres au minimum à 12 au maximum.

Mme LE ROUX enverra la charte corrigée aux élus.

Décision : approuvé à l'unanimité

11- Vente d'un ordinateur à une enseignante de l'école Léo Ferré

Le maire fait part à l'Assemblée d'une demande de rachat d'un ordinateur portable utilisé par une enseignante qui devra quitter l'école à la rentrée suite à une fermeture de classe. Cet ordinateur qui n'aura plus d'utilité pour l'école pourrait lui être vendu au prix de 50 €.

Cet ordinateur fera l'objet d'une sortie de l'inventaire.

Valérie MICHELIN demande si cela peut créer un précédent vis à vis des autres collègues ou autres personnes ; le maire répond que cet ordinateur sera très vite obsolète.

Virginie BOUGOT propose de le lui offrir pour services rendus.

Le conseil décide de vendre cet ordinateur à l'enseignante au prix de 50 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

12 - Droit de préférence – Vente des parcelles YE 286 et YH 147

Le maire fait part à l'Assemblée d'une demande de Maître Marine JANVIER, notaire associée à GUEMENE PENFAO relative à une vente de terrain boisé pour lequel la commune pourrait user de son droit de préférence.

En effet, Mme GLOUX va vendre ses parcelles boisées cadastrées YE 286 et YH 147 moyennant le prix de 550 €. Le maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du Code forestier, la commune bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à 4 hectares.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité, de ne pas faire valoir son droit de préférence.

Décision : approuvé à la majorité (1 abstention : Fabien Pasquet)

13 – Sollicitation du fonds Leader pour ECO – Désignation de la commune de Bains-sur-Oust comme cheffe de file pour la demande d'aide

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu de la Commune de Bains-sur-Oust et relatif au financement de la Société ECO (Energies du Canut à l'Oust) qui a pour but de promouvoir la production d'énergie solaire sur les 8 communes adhérentes au projet dont Langon.

Pour mener à bien le développement des projets, la sté ECO est accompagnée par EPV (Energies citoyennes en Pays de Vilaine) qui permet une montée en compétence. Cet accompagnement représente un coût pour le soutien à l'animation des collectifs citoyens locaux et à la mobilisation des acteurs locaux pour le financement des projets.

Ce financement pour l'accompagnement au développement des énergies renouvelables est éligible au fonds LEADER. Toutefois le porteur de projet devant être une collectivité c'est pourquoi la Commune de Bains-sur-Oust se propose d'être cheffe de file au nom des 8 communes pour le dépôt du dossier de demande d'aide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer tout document découlant de cette décision.

Décision : approuvé à l'unanimité

14 – information et questions diverses

Prochain conseil le 5 juin à 19 h 30, pour désigner les grands électeurs (seul point à l'OJ).

Décès de Philippe Renouard ancien maire de Langon.

Location de vélo par Redon Agglomération : franc succès car il n'y a plus de vélos disponibles ; le maire demande un classement par commune et par durée de location.

Bonne nouvelle : bâtiment 71 la gare. Subvention de 109 k€ du département. *Mme GUILLEMAIN demande des nouvelles du projet. Le maire précise que nous trouverons une activité sociale. Mme Barada demande si c'est obligatoirement une « activité sociale ». Le maire répond que si besoin, il négociera un changement de type d'occupation.*

La SNCF a un prestataire qui surveille le trafic.

Fonds vert – Document envoyé à tous les élus.

Jeudi 28 mai : temps d'échanges sur l'organisation d'un CM.

Affichage des banderoles ; le maire préconise de réfléchir à un règlement local de publicité.

Accueil de jeunes engagés pour faire vivre nos projets, en service civique.

Forum du CD35 à Saint Just le 10 juin

Tapis rouge aux solidarités à l'Hôtel du Département de Rennes le 28 mai.

Invitation du CM le 9 juin à 10 h 30 à la rencontre locale à la Ferme des Vallons à Langon organisée par le Chambre d'agriculture.

Questions des élus :

Questions écrites de Rosanne GAUVIN

1-CCAS : choix des membres non élus et sur quels critères ? Le maire répond qu'il lui appartient de nommer ces membres.

Le maire précise que ces membres sont Marie-Anne ROUINSARD, Michel FONTAINE, Didier MOCQUET et Didier CHAUVE. Rosanne GAUVIN demande pourquoi le maire n'a pas interrogé les

membres actuels du CCAS. Le maire dit qu'il n'a pas eu le temps de tous les interroger et que certains n'ont pas souhaité poursuivre.

2 – Projections pdt les séances de CM ?

Fabien PASQUET indique que la lecture et la compréhension des sujets sont facilitées par la projection de documents. Le maire répond par la question des moyens humains.

3 - Réfection du mur près de l'église : présence de béton ?

Le maire répond qu'il sera refait à l'identique.

Le prochain conseil est fixé au 5 juin

La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire

Jean Yves COLLEAUX

La Secrétaire de séance,

Nathalie RICARD